



Cette année, l'Ahpne se propose - alors qu'elle commémore le Xème anniversaire de sa création - d'organiser son quatrième colloque en poursuivant l'exploration et l'étude de l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement. Comme à son habitude, il s'agit pour elle d'interroger cette histoire déjà longue et, tout anachronisme mis de côté, de discerner les questions récurrentes des questions nouvelles, les continuités et les ruptures au regard des enjeux et des questionnements d'aujourd'hui et de demain et de mettre cette histoire en partage avec les acteurs de la protection de la nature.

Le colloque aura pour thème la gestion de la nature sous le titre : « *De la réserve intégrale à la nature ordinaire. Les modalités changeantes de la protection de la nature du XIXe au XXIe siècle* ». Il se tiendra les 11 et 12 décembre 2019 dans les locaux du ministère de la Transition écologique et solidaire à La Défense.

Cela fait maintenant plus d'un siècle et demi que la protection de la nature s'inscrit comme une préoccupation en France et qu'elle interroge, de façon changeante, les rapports que les français entretiennent avec la nature et les solutions qu'ils ont trouvées et mises en place pour la protéger.

Au gré des époques, ces solutions et les pratiques des acteurs impliqués n'ont cessé d'évoluer, de se diversifier, en fonction des objectifs recherchés, de l'adhésion ou non de la société à ces objectifs, des savoirs mobilisés, de l'instauration de politiques publiques dédiées, de la création d'un droit spécifique, de la technicisation et de la professionnalisation du secteur, de l'influence de contextes européens (directives) et internationaux (conventions) et bien d'autres facteurs encore tel qu'aujourd'hui, le changement climatique.

Durant les trente dernières d'années, deux changements notables sont intervenus : le concept de « gestion » de la nature s'est substitué à celui de « protection » de la nature et la désignation de l'objet de cette protection et de cette gestion, la « nature », tend à être remplacée par celui de « biodiversité ». Ces changements sémantiques sont-ils de pure forme ou traduisent-ils un changement de paradigme ? Et si oui, quelles en sont les conséquences actuelles et à venir ?

Plus récemment, des courants de pensée critiquent l'interventionnisme qui s'est développé dans la gestion des espaces protégés et, d'une façon plus générale, la façon dont la nature est gérée, cette gestion laissant trop peu de place à l'expression de la « nature sauvage » et contrariant la libre évolution de la nature férale. S'agit-il, potentiellement, d'une remise en cause fondamentale de notre conception de la nature et des principes et modalités d'action en découlant ?

Enfin, le contexte juridique avec l'adoption et la mise en œuvre de la loi de 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et le cadre institutionnel avec la mise en place de l'agence française pour la biodiversité et son évolution à venir, reconfigurent profondément la gouvernance du domaine. En quoi la connaissance de l'histoire de la protection de la nature peut-elle être une source d'inspiration et d'enrichissement pour tous les acteurs de cette gouvernance au regard des nouveaux enjeux ?

Ces questions interpellent aujourd'hui, non seulement les acteurs publics et privés de la protection de la nature impliqués au premier chef, mais aussi de nombreux secteurs de la société attentifs ou concernés par les questions environnementales et les citoyens dans leur ensemble.

Le colloque proposé par l'Ahpne a donc pour objectif d'aborder ces questions en caractérisant les différentes conceptions et manifestations des rapports entre les sociétés humaines et leurs environnements, telles qu'elles se manifestent et se révèlent dans la protection de la nature. Il s'agira d'en retracer les origines et les fondements, leur influence sur le gouvernement des choses, leur portée sociétale, leurs effets espérés et inattendus et leurs remaniements du XIX^e siècle à nos jours.

L'Ahpne s'attache dans son mode de fonctionnement et dans les actions qu'elle entreprend à faire dialoguer les chercheurs et les praticiens-acteurs. C'est pourquoi, elle attend des propositions d'intervention provenant de ces deux univers et associera à l'organisation du colloque des représentants de ces deux univers.